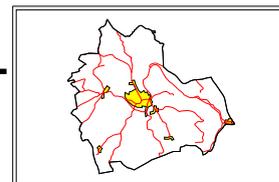


**DEPARTEMENT DU RHONE**  
**SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**  
 COMMUNE DE  
**SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET**

**N° INSEE**  
**69220**



**DDT 69**      **Service Planification Aménagement Risques**  
**Unité Fiscalité – ADS – SUP (UFAS)**  
 ☎ 04.78.62.50.50      **165 Rue Garibaldi – CS 33862 - 69401 LYON cedex 03**

	Symboles	Codes	Intitulé	Symboles	Codes	Intitulé
<b>L</b>		<b>A2</b>	Pose de canalisations souterraines d'irrigation		<b>I1</b>	Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, de produits chimiques
		<b>A4</b>	Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux : exécution des travaux et entretien des ouvrages		<b>I2</b>	Utilisation de l'énergie hydraulique
		<b>A5</b>	Canalisations publiques d'eau et d'assainissement		<b>I3</b>	Établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques
		<b>A9</b>	Zones agricoles protégées		<b>I4</b>	Établissement des ouvrages de transport d'électricité
<b>E</b>					<b>I5</b>	Établissement des canalisations de distribution de gaz
					<b>I6</b>	Exploration et exploitation des mines et carrières
		<b>AC1</b>	Protection des monuments historiques 1: Classés 2: Inscrits Périmètre des abords		<b>Int1</b>	Voisinage des cimetières
		<b>AC2</b>	Protection des sites et monuments naturels : 1: classés 2: inscrits		<b>JS1</b>	Protection des installations sportives
		<b>AC3</b>	Réserves naturelles régionales		<b>PM1</b>	Risques naturels (enveloppe globale)
		<b>AC4</b>	Sites patrimoniaux remarquables		<b>PM2</b>	Installations classées (enveloppe globale)
<b>E</b>		<b>AC4'</b>	Plans de valorisation de l'architecture et du patrimoine		<b>PM3</b>	Risques technologiques (enveloppe globale)
		<b>Ar3</b>	Magasins à poudre de l'Armée et de la Marine (zones de prohibition et zones d'isolement)		<b>PM4</b>	Zones de rétention, de mobilité, ou stratégiques pour la gestion de l'eau
		<b>Ar5</b>	Fortifications, ouvrages militaires		<b>PT1</b>	protection contre les perturbations électro-magnétiques
<b>N</b>					<b>PT2</b>	Transmissions radioélectriques
					<b>PT3</b>	protection contre les obstacles
						Communications téléphoniques et télégraphiques
<b>D</b>		<b>AS1</b>	Périmètres de protections des eaux potables et minérales		<b>T1</b>	Chemins de fer
		<b>EL3</b>	Halage et marchepied		<b>T4</b>	Aéronautiques de balisage
		<b>EL5</b>	Visibilité sur les voies publiques		<b>T5</b>	Aéronautiques de dégagement
		<b>EL6</b>	Terrains nécessaires aux routes		<b>T8</b>	Transmissions radioélectriques : protection des installations de navigation et d'atterrissage
		<b>EL7</b>	Alignements (se reporter aux plans d'alignements à grande échelle)			
		<b>EL10</b>	Parcs nationaux			
<b>E</b>		<b>EL11</b>	Voies express et déviations d'agglomérations			

**Etabli : DECEMBRE 2019**

**Modifié :**

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET</b>
Saisie le :	11/02/1998
<b>Servitude :</b>	<b>AC1</b> Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits.
<b>Référence(s) :</b>	Périmètre de protection délimité au titre des abords des monuments historiques classés ou inscrits code du patrimoine - art L.621-1 à L.621-33, Art R621-1 à R621-97.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	UNITE DEPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU RHONE ET DE LA METROPOLE DE LYON Le Grenier d'Abondance 6 Quai Saint Vincent 69283 LYON CEDEX 03 Tél : 04.72.26.59.70
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	Inv. Sup. M.H. du 07/06/1926.
<b>Caractéristique(s) :</b>	PORTE de l'ancienne église de BRULLIOLES remontée dans le parc du château de Chamousset sis à SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET.

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET</b>
Saisie le :	20/12/1995
<b>Servitude :</b>	<b>AC1</b> Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits.
<b>Référence(s) :</b>	Périmètre de protection délimité au titre des abords des monuments historiques classés ou inscrits code du patrimoine - art L.621-1 à L.621-33, Art R621-1 à R621-97.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	UNITE DEPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU RHONE ET DE LA METROPOLE DE LYON Le Grenier d'Abondance 6 Quai Saint Vincent 69283 LYON CEDEX 03 Tél : 04.72.26.59.70
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	Inv. Sup. M.H. du 05/10/1992.
<b>Caractéristique(s) :</b>	Château de Chamousset sis à SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET, en totalité, y compris la ferme et les bâtiments d'entrée - Cadastre section A, parcelle n° 50.

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET</b>
Saisie le :	20/04/2011
<b>Servitude :</b>	<b>AS1</b> Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales.
<b>Référence(s) :</b>	Servitudes attachées à la protection des eaux destinées à la consommation humaine instituées par : le Code de la Santé Publique : art L1321-2, L1321-2-1 ; R1321-6 et suivants ; Code de l'environnement : art L215-13. Protection des eaux minérales : Code de la Santé Publique : art L1322-3 à L1322-13 ; R1322-17.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	AGENCE REGIONALE de SANTE Auvergne-Rhône-Alpes Délégation Départementale Rhône-Métropole de Lyon Service Santé et Environnement 241 Rue Garibaldi CS 93383 69418 LYON CEDEX 03 Tél : 04.72.34.41.77
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	AIP Rhône et Loire N° 2/2011 des 25/02/2011 et 08/03/2011.
<b>Caractéristique(s) :</b>	DUP des captages du Martinet situés à SAVIGNY autorisant le pompage dans la nappe alluviale de la rivière la Brévenne, par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Brévenne et création de zones avec servitudes autour des pompes (cf annexe 1 pour localisation du captage). Instauration d'un périmètre de protection immédiate (PPI) sur la commune de Savigny. Instauration d'un périmètre de protection rapprochée (PPR) zone A (communes de Savigny et Chevinay) zone B (commune de Savigny) cf annexe 2. Instauration d'un périmètre de protection éloignée (PPE), constitué d'une bande de 150 mètres de part et d'autre de la Brévenne et de ses principaux affluents (selon carte IGN au 25 000ème).  NB : cf annexe 3 de l'arrêté interpréfectoral - limite du bassin versant de la Brévenne au sein duquel tout incident doit être signalé.

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET</b>
Saisie le :	29/07/1997
<b>Servitude :</b>	<b>EL7</b> Servitudes d'alignement des voies nationales, départementales ou communales.
<b>Référence (s) :</b>	Code de la voirie routière : art L112-1 à L112-8 ; L123-6 et L123-7 ; L131-4 et L131-6 ; L141-3 --- R112-1 à R112-3 ; R123-3, R123-4 ; R131-3 à R131-8 et R141-4 à R141-10.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	MAIRIE Services Techniques Tél :
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	Approuvées en date du 07/08/1913 - du 07/04/1930 - du 22/12/1923 - du 25/03/1908 - du 08/01/1908.
<b>Caractéristique(s) :</b>	Servitudes d'alignement pour les V.C. suivantes : - Place de l'Eglise et Place du Plâtre. - Chemin de la Croix Blanche : 5 m de largeur (de la VC 1 à la VC 11). - V.C. 1 : 7 m de largeur (de la Place des Roches à la place du Plâtre). - V.C. 5 : 6 m de largeur (de la Cour Denis à la Rue Grange Thival). Elles font l'objet de plans d'ensemble à grande échelle à consulter auprès de la commune.

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET</b>
Saisie le :	22/05/2012
<b>Servitude :</b>	<b>PM1</b> Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles et des plans de prévention des risques miniers.
<b>Référence(s) :</b>	Plan de prévention des risques naturels prévisibles établi en application du code de l'Environnement : articles L562-1 à L562-9 ; R562-1 à R562-10, R562-12. Plan de prévention des risques miniers établi en application du nouveau code minier Art L174-5.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU RHONE Service Planification Aménagement Risques Unité Prévention des Risques 165 Rue Garibaldi CS 33862 69401 LYON CEDEX 03 Tél : 04.78.62.50.50
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	AP n°2012143-0003 du 22/05/2012 - RAA Juin 2012 (n°36). AP n°2014010-0001 du 15/01/2014 - RAA 17/01/14 (spéc.n°7)
<b>Caractéristique(s) :</b>	Plan de Prévention des Risques Naturels Inondations (PPRNi) de la BREVENNE et de la TURDINE. Ce plan de prévention des risques comprend les éléments suivants : - Arrêté préfectoral et AP rectificatif (erreur matérielle) - Note de présentation - Règlement - Cartes des enjeux : planches au 10 000e (B1 à B11 et T1 à T9) - Cartes des aléas : planches au 10 000e et au 5 000e - Cartes de zonages : plans au 5 000e : 26 cartes pour 31 communes et une carte au 40 000e des limites du bassin versant avec 16 communes concernées uniquement par la zone blanche (Cf liste correspondante) - Annexes pour information : bilan concertation et bilan final. Pour connaître les prescriptions spécifiques à chaque secteur, se reporter au document officiel, principalement le règlement et les cartes de zonages. Cf réédition corrigée du plan de zonage sur les communes de Ste Foy l'Argentière, l'Arbresle, Joux, St Romain de Popey et Bully, ainsi que les communes voisines de Souzy, St Genis l'Argentière, Savigny, St Germain-Nuelles (ex Nuelles), Châtillon, Fleurieux sur l'Arbresle et Eveux pour rectification d'une erreur matérielle.

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET</b>
Saisie le :	07/05/1997
<b>Servitude :</b>	<b>PT1</b> Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques, concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques.
<b>Référence (s) :</b>	Servitudes de protection des centres radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques instituées en application des art. L.7 à L62-1 et R27 à R39 du code des postes et télécommunications. Art L5113-1 du code de la défense. Arrêté du 21/08/1953 modifié de la liste du matériel électrique soumis à autorisation préalable dans la zone de garde radioélectique.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	T.D.F. DIRECTION CENTRE EST Service Ingénierie et Infrastructures 44 bd Vivier Merle 69442 LYON CEDEX 03 Tél : 04.72.61.48.35
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	Décret du 16/02/1978.
<b>Caractéristique(s) :</b>	Centre radioélectrique de SAINTE FOY L'ARGENTIERE - SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET - CCT n° 69.13.007 : zone de protection de 500 m.

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET</b>
Saisie le :	26/09/2000
<b>Servitude :</b>	<b>PT2</b> Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques, concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'état.
<b>Référence(s) :</b>	Art. L.54 à L.56-1 et R.21 à R.26 et R39 du code des postes et télécommunications. Art L5113-1 du code de la défense.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	ORANGE Pôle Ingénierie Radio, Fréquences et Sites 4 Rue Escadrille Lafayette 31706 BLAGNAC CEDEX Tél : 05.49.76.61.75
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	Décret du 20/03/1980.
<b>Caractéristique(s) :</b>	Réseau hertzien de l'ARBRESLE : tronçons AVEIZE ... L'ARBRESLE ; AVEIZE ... SAINTE FOY L'ARGENTIERE ; AVEIZE ... MONTROTTIER ; AVEIZE ... SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET. I - Zone secondaire de dégagement autour des stations : (1) l'ARBRESLE (69.22.014) - (2) AVEIZE (69.22.05) - (3) SAINTE FOY L'ARGENTIERE (69.22.016) - (4) MONTROTTIER-Montchanin (69.22.024) - (5) SAINTLAURENT DE CHAMOUSSET (69.22.025). II - Zone spéciale de dégagement partiel sur le parcours du faisceau pour les liaisons hertziennes AVEIZE ... L'ARBRESLE ; AVEIZE ... MONTROTTIER.

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET</b>
Saisie le :	07/05/1997
<b>Servitude :</b>	<b>PT2</b> Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques, concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'état.
<b>Référence(s) :</b>	Art. L.54 à L.56-1 et R.21 à R.26 et R39 du code des postes et télécommunications. Art L5113-1 du code de la défense.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	T.D.F. DIRECTION CENTRE EST Service Ingénierie et Infrastructures 44 bd Vivier Merle 69442 LYON CEDEX 03 Tél : 04.72.61.48.35
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	Décret du 24/11/1977.
<b>Caractéristique(s) :</b>	Centre radioélectrique de SAINTE FOY L'ARGENTIERE-SAINTE LAURENT DE CHAMOUSSET (69.13.007) : zone secondaire de dégagement autour du centre.

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET</b>
Saisie le :	18/09/2000
<b>Servitude :</b>	<b>PT3</b> Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.
<b>Référence(s) :</b>	Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications instituées en application des art. L.45-9 et L.48 ; R20-55 à R20-62 du code des postes et des communications électroniques.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	FRANCE TELECOM UNITE PILOTAGE RESEAU SUD EST UPR SE/DA/CL Lyon 8 Rue du Dauphiné 69424 LYON CEDEX 03 Tél : 04.37.44.68.37
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	A.P. du 31/07/1986.
<b>Caractéristique(s) :</b>	Câble de télécommunications BRULLIOLES - SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET : passage en terrains privés selon état parcellaire joint à l'arrêté.